



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

**COMITÉ EXÉCUTIF**

---

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
TENUE LE MERCREDI, LE 3 JUILLET 2024 À 8H30  
AU 300, RUE PARENT**

---

Monsieur Marc Bourcier ouvre la séance du comité exécutif.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Marc Bourcier, maire  
Stéphane Joyal, conseiller  
Jean Junior Désormeaux, conseiller

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Messieurs Fernand Boudreault, directeur général, André Pratte, directeur général adjoint - Services de proximité et madame Marie-Josée Larocque, greffière.

---

**CE - 14272/24-07-03**  
POINT 1.1.1

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

Le président, Marc Bourcier, maire, ouvre la séance du comité exécutif.

**CE - 14273/24-07-03**  
POINT 1.2.1

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Il est proposé par : Monsieur Stéphane Joyal  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.**

**CE - 14274/24-07-03**  
POINT 1.3.1

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ  
EXÉCUTIF TENUE LE 26 JUIN 2024**

---

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 26 juin 2024 a été transmise aux membres du comité exécutif le 27 juin 2024;

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**Le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 26 juin 2024 soit approuvé.**

### **CE - 14275/24-07-03** POINT 5.1

#### TOURNOI DE GOLF 2024 - LA FONDATION DU CÉGEP DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE la Fondation du Cégep de Saint-Jérôme organise annuellement son tournoi de golf afin d'amasser des fonds pour la Fondation;

ATTENDU QUE le cabinet du maire souhaite participer à cette journée;

ATTENDU QUE le cabinet du maire souhaite acheter un quatuor pour l'évènement;

Il est proposé par : Monsieur Stéphane Joyal  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**La Ville achète 4 billets à 350 \$ pour un montant total de 1400 \$ pour le Tournoi de golf annuel de la Fondation du Cégep de Saint-Jérôme qui se déroulera le 10 septembre 2024 au Club de Golf le Blainvillier.**

**La trésorière soit autorisée à défrayer les frais de 1400 \$ à la Fondation du Cégep de Saint-Jérôme pour le Tournoi de golf annuel.**

### **CE - 14276/24-07-03** POINT 5.2

#### TOURNOI DE GOLF 2024 - LA MAISON D'ARIANE

ATTENDU QUE la Maison d'Ariane organise un tournoi de golf afin d'amasser des fonds pour l'organisme;

ATTENDU QUE le cabinet du maire souhaite participer à cet évènement;

ATTENDU QUE le cabinet du maire souhaite acheter un quatuor pour l'évènement;

ATTENDU QUE le cabinet du maire souhaite également acheter une commandite publicitaire;

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**La Ville achète 4 billets à 175 \$ pour un montant total de 700 \$ pour le Tournoi de golf de la Maison d'Ariane qui se déroulera le 7 septembre 2024.**

**La Ville achète une commandite publicitaire de 200\$.**

**La trésorière soit autorisée à défrayer les frais de 900 \$ à la Maison d'Ariane pour le Tournoi de golf du 7 septembre 2024.**

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

*Le conseiller Jean Junior Désormeaux déclare son intérêt et ne prend pas part aux délibérations.*

### **CE - 14277/24-07-03**

#### POINT 5.3

#### OMNIUM DE GOLF SAINT-JÉRÔME - ÉDITION 2024 CLUB OPTIMISTE DE SAINT-JÉRÔME

---

ATTENDU QUE l'Omnium de Golf Saint-Jérôme est organisé par le Club Optimiste de Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE le cabinet du maire souhaite participer à cette journée;

ATTENDU QUE le cabinet du maire souhaite acheter un quatuor pour l'évènement;

ATTENDU QUE le cabinet du maire souhaite également acheter une commandite publicitaire;

Il est proposé par : Monsieur Stéphane Joyal  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**La Ville achète 4 billets à 225 \$ pour un montant total de 900 \$ pour l'Omnium de Golf de Saint-Jérôme du Club Optimiste de Saint-Jérôme qui se déroulera le 22 août 2024.**

**Le Ville achète une commandite publicitaire de 300\$.**

**La trésorière soit autorisée à défrayer les frais de 1200 \$ au Club Optimiste de Saint-Jérôme pour l'Omnium de Golf Saint-Jérôme.**

### **CE - 14278/24-07-03**

#### POINT 7.1

#### PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME, LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD ET LE CLUB DE HOCKEY JUNIOR ARMADA INC. POUR LA TENUE DE QUATRE PARTIES HORS CONCOURS DE L'ARMADA DE BLAINVILLE-BOISBRIAND À L'ARÉNA RÉGIONAL RIVIÈRE-DU-NORD

---

ATTENDU QUE la Ville est une personne morale de droit public ayant notamment compétence dans les domaines de la culture, des loisirs, des activités communautaires et des parcs;

ATTENDU QUE la Ville est propriétaire de biens, fournit des services et organise des activités pour le bien-être général de sa population;

ATTENDU QUE la Ville a adopté une Politique de l'activité physique et du sport comprenant comme orientation la valorisation et le soutien au développement de la pratique sportive avec comme axe d'intervention l'atteinte de l'excellence;

ATTENDU QUE l'Armada est une société par actions et une franchise sportive dans la Ligue de hockey junior Maritimes Québec (la « LHJMQ ») d'une grande renommée à travers le Québec et le Canada;

ATTENDU QUE l'Armada représente l'excellence en ce qui concerne la pratique et la culture du sport du hockey junior dans les Laurentides, au Québec et au Canada;

ATTENDU QUE l'Armada organise des parties hors concours avant le début de la saison régulière de la LHJMQ;

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

ATTENDU QUE la Ville souhaite organiser quatre parties hors concours de l'Armada à l'Aréna régional de la Rivière-du-Nord;

ATTENDU QUE l'Aréna régional de la Rivière-du-Nord est la propriété de la Régie, constituée des Villes de Saint-Jérôme, Sainte-Sophie et Prévost, et est érigée au parc multisports de la Ville de Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE l'article 11.7 du *Règlement 0884-000 sur la gestion contractuelle* permet au comité exécutif d'autoriser exceptionnellement la conclusion d'un contrat de gré à gré, s'il est de l'intérêt de la Ville de le faire;

ATTENDU QUE la Régie est considérée comme l'entité experte pour les Villes membres pour tout ce que représente les activités de sports de glace sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville souhaite profiter de cette occasion pour faire sa promotion, favoriser son rayonnement et stimuler les milieux sportifs, scolaires et économiques sur son territoire et celui de la MRC de La Rivière-du-Nord;

ATTENDU QUE les biens et services mis à la disposition de l'Armada à l'Aréna régional de la Rivière-du-Nord ne sont pas à titre gratuit;

ATTENDU QUE la Ville, en tant que ville membre de la Régie, souhaite être accompagnée par cette dernière dans ce projet;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt des Parties de consigner les modalités de leur entente dans un écrit;

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**La Ville approuve le protocole d'entente entre la Ville de Saint-Jérôme, la Régie intermunicipale de l'Aréna régional de la Rivière-du-Nord et le Club de hockey junior Armada Inc. pour la tenue de quatre parties hors concours de l'Armada de Blainville-Boisbriand à l'Aréna régional Rivière-du-Nord.**

**La Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière à signer le protocole d'entente et tout autre document nécessaire pour donner fait à la présente résolution.**

**CE - 14279/24-07-03**  
POINT 8.1

**MESURE DISCIPLINAIRE - SUSPENSION SANS SOLDE - EMPLOYÉ #2764**

---

ATTENDU l'enquête effectuée à la suite des événements ayant eu lieu le 10 juin 2024;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines relativement à l'imposition de trois (3) jours de suspension sans solde à l'employé #2764;

Il est proposé par : Monsieur Stéphane Joyal  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**La Ville suspend sans solde l'employé #2764 pour trois (3) jours ouvrables comme mesure disciplinaire, à des dates à être déterminées par la direction du service concerné.**

**CE - 14280/24-07-03**  
POINT 8.2

## PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

### MESURE DISCIPLINAIRE - SUSPENSION SANS SOLDE - EMPLOYÉ #181

ATTENDU les événements ayant eu lieu le 4 mai 2023 et ayant donné lieu à une enquête disciplinaire;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines relativement à l'imposition d'un (1) jour de suspension sans solde à l'employé #181;

Il est proposé par : Jean Junior Désormeaux  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**La Ville suspend sans solde l'employé #181 pour un (1) jour ouvrable comme mesure disciplinaire, à la date à être déterminée par la direction du service concerné.**

**CE - 14281/24-07-03**  
POINT 9.1.1

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Monsieur Stéphane Joyal  
Et il est résolu à l'unanimité du comité exécutif que :

**La séance du comité exécutif soit levée.**

Le président,

La greffière,

\_\_\_\_\_  
Marc Bourcier



\_\_\_\_\_  
MARIE-JOSÉE LAROCQUE, notaire

Laurence Chénard, greffière adjointe, en l'absence de Me Larocque